



Conditions générales de vente de INCA SA PLASTIC (« INCA SA »)

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « CG ») sont applicables à toutes les ventes de marchandise faites par INCA SA à l'acheteur.

Les CG font partie intégrante de la commande conclue avec l'acheteur et priment toutes autres conditions générales de l'acheteur. Le traitement de la commande est subordonné à l'acceptation, par l'acheteur, des présentes conditions générales (CG).

INCA SA ne reconnaît les conditions générales d'un acheteur que si elle les a expressément acceptées en tant que telles par écrit.

Les CG peuvent être modifiées en tout temps par INCA SA, sans préavis, sauf pour les commandes en cours. Les modifications ne sont valables que sous la forme écrite. Il incombe à l'acheteur, en cas de commande ultérieure, de s'informer régulièrement du contenu et des éventuelles modifications des présentes conditions générales.

2. Prix

Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent nets, au départ de l'usine, emballage compris, en francs suisses librement disponibles, et sans déduction d'aucune sorte.

Tous les frais accessoires, tels que par exemple les taxes (TVA, frais de douane, etc.), les frais de transport, d'assurance, de permis d'exportation, de transit et d'importation, ainsi que d'autres autorisations et certifications sont à la charge de l'acheteur.

INCA SA se réserve le droit d'adapter ses prix notamment en cas de modification des salaires ou des prix des matériaux entre le moment de l'offre et celui de l'exécution des obligations prévue au contrat.

3. Résiliation ou modification de la commande

En cas de résiliation de commandes en cours par l'acheteur, l'acheteur honorera les factures impayées relatives aux commandes en cours, majorées de 20%.

Au cas où l'acheteur modifie sa commande (quantités, dimensions, matière, etc.), il doit prendre à sa charge les frais effectifs engagés par INCA SA notamment les pièces déjà ébauchées ou terminées, la matière première commandée, les heures de travail consommées, etc. Toute modification de commande doit être approuvée au préalable par INCA SA.

Par ailleurs, INCA SA se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles pour pallier un retard de livraison.

4. Résiliation ou différé de la prestation en cas de force majeure et circonstances exceptionnelles

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, INCA SA se réserve le droit de résilier le contrat à tout moment avec effet immédiat ou de différer la fourniture de sa prestation tant que durent ces événements et leurs effets, et ce, sans que l'acheteur puisse prétendre à une indemnité ou une réparation quelconque.

Par force majeure et circonstances exceptionnelles, on entend les catastrophes naturelles, épidémiques, mesures prises par les autorités, émeutes et tout autre événement imprévisible, inévitable et grave qui perturbent la réalisation des obligations contractuelles de INCA SA à l'égard de l'acheteur.

5. Délais de livraison

A défaut d'accord contraire entre INCA SA et l'acheteur, le terme du délai de livraison correspond au jour de départ (sortie) de la marchandise vendue de l'usine de INCA SA, à destination de l'acheteur.

Les délais de livraison ne sont plus garantis en cas de force majeure et circonstances exceptionnelles, y compris des grèves, que ces événements interviennent chez INCA SA ou chez ses fournisseurs ; ces dérangements n'engagent en aucun cas la responsabilité de INCA SA.

Le dépassement des délais de livraison ne donne à l'acheteur ni le droit d'annuler la commande, ni celui de présenter une demande en dommages et intérêts ni toute autre indemnité.

6. Expédition

Dès la sortie physique de la marchandise de l'usine de INCA SA, tous les risques incombent à l'acheteur (EXW Incoterms 2020).

7. Conditions de paiement

Pour les clients suisses, le délai de paiement est de 30 jours net. Pour le reste du monde, un paiement d'avance est exigé. La marchandise est expédiée à réception du règlement.

8. Avis de défaut éventuel/Réclamations

INCA SA garantit à l'acheteur que les produits/la marchandise correspondent aux critères de qualité décrits, qu'ils sont exempts de défaut affectant leur valeur ou leur aptitude à répondre à l'usage prévu.

Les réclamations quant à des défauts immédiatement décelables (non-conformité) ne sont acceptées que si elles sont notifiées par écrit dans un délai de deux semaines après réception de la livraison. Toute réclamation doit être motivée et accompagnée de pièces justificatives. A défaut d'une réclamation dans le délai, la livraison est considérée comme acceptée par l'acheteur.

9. Données personnelles

Dans le cadre du traitement des demandes de l'acheteur, INCA SA est amené à traiter des données personnelles telles que le nom et le prénom des employés de l'acheteur. INCA SA traite ces données uniquement dans l'objectif de satisfaire ses engagements contractuels à l'égard de l'acheteur et s'engage à ne pas divulguer celles-ci à des tiers. INCA SA et l'acheteur rendent attentifs leurs collaborateurs à la protection des données.

10. Réserve de propriété

INCA SA reste propriétaire de la livraison entière jusqu'à réception du paiement complet.

L'acheteur est tenu de participer à toutes les mesures nécessaires à la protection du titre de propriété d'INCA SA; en particulier, dès la conclusion de la commande, il autorise INCA SA à faire inscrire la réserve de propriété dans le registre public, les livres ou autres documents similaires, conformément aux lois du lieu de destination, et à remplir toutes les formalités nécessaires, aux frais de l'acheteur.

Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur maintiendra en l'état la livraison et l'assurera en faveur d'INCA SA contre le vol, le bris, le feu, l'eau et autres risques, à ses propres frais. En outre, il prendra toute mesure appropriée pour empêcher toute atteinte au droit de propriété d'INCA SA.

11. Règlement des différends, for judiciaire et droit applicable

En cas de différends à propos des présentes CG ou pour tout autre litige qui pourrait survenir entre l'acheteur et INCA SA au sujet de leurs relations contractuelles et commerciales, l'acheteur et INCA SA s'engagent à tenter de les résoudre à l'amiable avant toute démarche judiciaire.

A défaut de solution amiable, le for exclusif est à 2300 La Chaux-de-Fonds (Suisse). Aussi, tous litiges qui pourraient survenir entre l'acheteur et INCA SA au sujet de leurs relations contractuelles et commerciales, de même que par rapport aux présentes CG, seront soumis aux tribunaux civils ordinaires du canton de Neuchâtel (Suisse), plus précisément au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, le recours au Tribunal cantonal neuchâtelois et au Tribunal fédéral suisse étant réservés.

Tant les litiges portant sur l'exécution ou l'interprétation des présentes CG que tout autre litige qui pourrait survenir entre l'acheteur et INCA SA au sujet de leurs relations contractuelles et commerciales sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de tout droit étranger et de toute convention internationale.

La Chaux-de-Fonds, le 19 janvier 2024